

Contrat d'agence commerciale

Auteur: Me Frédéric Dechamps, avocat

AVERTISSEMENT

Ce document est une version d'évaluation du contrat.

Il a pour seul objectif de vous informer sur l'objet de votre commande éventuelle. A défaut de commander le document, **vous ne disposez pas du droit d'utiliser le contrat.**

Si vous souhaitez utiliser ce contrat, à titre privé ou professionnel, il vous est loisible d'en commander une version éditable en suivant les instructions de la page : <http://www.droitbelge.be/commander.asp>

Le prix de la version éditable est de **55 EUR** (TVA 21 % non comprise).

Contrat d'agence commerciale

ENTRE :

La société [...], dont le siège social est sis à [...], inscrite à la BCE sous le n° [...],

Valablement représentée par son gérant / administrateur délégué, Monsieur [...], dûment mandaté

Ci-après dénommée **[X]**

Commentaire [FD1] :
Vous pouvez indiquer la dénomination complète ou une abréviation. Dans le modèle, il s'agit de « X »

ET :

Monsieur [...], domicilié à [...]

Ci-après dénommé « l'agent »

Commentaire [FD2] :
Ne pas oublier de préciser toutes les mentions utiles telles que le numéro de BCE. Il est également possible que l'agent soit une personne morale.

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

[X] assure **[décrire l'activité]**.

[X] a ainsi élaboré différents produits et services.

L'agent a fait part de son intérêt d'en assurer la vente au nom et pour compte de **[X]**.

Les parties se sont dès lors rencontrées pour déterminer les modalités qui suivent.

Commentaire [FD3] :
C'est la caractéristique principale de l'agent commercial : il agit « au nom et pour compte de »

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1.- Objet

1. **[X]** confie à l'agent, aux conditions stipulées ci-après, dont il a pris connaissance et qu'il accepte, la représentation commerciale indépendante des produits et services commercialisés par **[X]**

[variante : joindre en annexe la liste précise de ces produits et/ou services].

Au cas où **[X]** viendrait à mettre en vente de nouveaux produits et/ou services, elle se réserve le droit d'en accorder ou non la représentation à l'agent.

Les parties s'accordent sur le fait que, pour des raisons qui devront s'avérer exclusivement commerciales, **[X]** est expressément autorisée à suspendre ou supprimer la vente d'un ou plusieurs produits et/ou services, moyennant notification d'un préavis de trente jours.

2. L'agent exercera son activité sur l'ensemble du territoire de [...]

[variante : Si [X] entend limiter le secteur à des provinces, départements, ... : « dans un secteur délimité comme suit ... »].

Commentaire [FD4] :
Délimiter avec précision le rayon d'action géographique de l'agent commercial

L'agent s'interdit de prospecter et de négocier directement ou indirectement des contrats avec la clientèle située en dehors du territoire contractuel.

L'agent s'engage par contre à transmettre à [X] toute demande ou ordre provenant de clients situés en dehors du territoire contractuel. L'agent renonce à toutes commissions y relatives.

3. L'agent dispose d'une exclusivité temporaire dans le territoire contractuel.

Les parties conviennent que cette exclusivité sera limitée à une première période contractuelle d'une année, au terme de laquelle l'agent reconnaît à [X] le droit de nommer un(des) autre(s) agent(s) dans le territoire contractuel ou d'y intervenir directement, sans indemnité de quelqu'ordre que ce soit au profit de l'agent.

Commentaire [FD5] :
Il s'agit d'une proposition. Bien entendu, on peut décider de ne pas limiter l'exclusivité ou même de ne pas prévoir d'exclusivité. Il vous appartient de décider des modalités qui vous semblent appropriées à votre situation.

Article 2.- Durée

Article non publié dans la version d'évaluation du contrat

Article 3.- Modalités de collaboration

4. L'agent a notamment pour mission d'effectuer, au nom et pour compte de [X] :

- la prospection du territoire contractuel, à savoir la visite de la clientèle et la recherche de clients potentiels ;
- la préparation et la remise d'offres ;
- la prise des commandes et leur transfert au commettant ;
- la négociation des contrats et, le cas échéant, leur signature, moyennant toutefois mandat exprès des organes de [...] pour chaque engagement ;
- le suivi des affaires ainsi que toutes mesures appropriées en vue d'assurer le succès des produits et services de [X] dans le territoire contractuel.

Commentaire [FD6] :
Cette mission peut être adaptée en fonction des circonstances.

L'agent s'engage à veiller aux intérêts de [X], et à agir loyalement en parfait accord avec les valeurs et les principes éthiques de [X].

L'agent se montrera particulièrement vigilant à l'égard de(s) client(s) dont la solvabilité est douteuse, et, en tout état de cause, en avertira [X].

5. Les affaires seront négociées par l'agent en prenant en considération :

- une grille de prix des produits et services déterminés par [X], reprise en annexe de la présente convention et en fait partie intégrante ;
- une marge de négociation de l'agent, qui est détaillée plus amplement en annexe de la présente convention et en fait partie intégrante ;

- les conditions générales de vente de **[X]**, dont il reconnaît avoir reçu un exemplaire.

[X] s'engage à notifier à l'agent tout changement de ces trois documents contractuels, étant entendu que les nouvelles directives prendront – sauf stipulation contraire – effet quinze jours après cette notification.

6. L'agent est tenu de faire usage de la dénomination commerciale « **[...]** » dans tous ses rapports avec les clients et notamment sur ses cartes de visite et son papier à en-tête.
7. L'agent reconnaît qu'il n'aura la possibilité d'engager **[X]** que lorsque les modalités contractuelles auront été intégralement approuvées par l'organe de **[X]** dûment mandaté.

Commentaire [FD7] :
Merci de spécifier la dénomination qui devra être utilisée dans le cadre de la commercialisation des produits.

L'agent reconnaît encore que **[X]** reste libre de ne pas accepter les commandes qui lui auront été transmises par l'agent.

8. L'agent s'engage à tenir **[X]** étroitement au courant de l'évolution de ses contacts avec ses clients.

A cet effet, l'agent transmettra à intervalles réguliers – au minimum une fois par trimestre – un rapport à **[X]**, précisant notamment le nombre et le détail des contacts générés, les affaires en cours, les caractéristiques des affaires conclues, les éventuelles réclamations, l'état du marché, les initiatives des concurrents, ...

Commentaire [FD8] :
D'autres modalités peuvent être envisagées.

En outre, **[X]** et l'agent se rencontreront au moins deux fois par an pour faire le point sur la situation stratégique et tactique de **[X]**.

9. L'agent détermine librement les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission, qu'il exercera dès lors en toute indépendance. L'agent reconnaît donc que les relations existant entre les parties ne créent aucun lien d'autorité entre elles.

L'agent ne se voit par ailleurs assigner aucun horaire, étant toutefois entendu que cette liberté devra avoir pour résultat une parfaite collaboration entre les parties.

L'agent s'engage néanmoins à se soumettre à toutes les directives commerciales formulées par **[X]**.

10. L'agent ne percevra aucune somme au nom de **[X]**, sauf s'il en a reçu l'autorisation préalable et expresse, qui ne vaudra que pour chaque cas spécifique. L'agent s'engage, en toute hypothèse, à transmettre dans les 48 heures les sommes qui lui auront été payées par les clients de **[X]**.

L'agent s'engage par ailleurs à assister **[X]** dans le recouvrement de ses créances.

11. **[X]** s'engage à mettre à disposition de l'agent tout ce qui est normalement requis pour l'exécution de sa mission et, notamment, des brochures de présentation et des catalogues, pour autant que la documentation existe et dans la forme et les langues dans lesquelles elle existe, ainsi que toute modification de ces éléments.

12. L'agent ne pourra s'assurer le concours d'un(de) sous-agent(s) qu'après accord préalable et écrit de **[X]**.

L'agent restera seul responsable à l'égard de **[X]** des activités du(des) sous-agent(s).

L'agent s'interdit par ailleurs de céder à un tiers tout ou partie des droits résultant de la présente convention.

13. L'agent se porte du croire de la solvabilité des clients de **[X]**, pour toutes les affaires dans lesquelles il est intervenu personnellement.

Commentaire [FD9] :
Cette disposition signifie que l'agent « garantit » la solvabilité des clients

14. L'agent s'abstiendra de divulguer à des tiers les secrets d'affaires de **[X]**, dont il aurait eu connaissance, qui seraient de nature technique, commerciale, financière ou autre, et ce, même après l'expiration de la présente convention.

15. Dès la fin du contrat, l'agent sera tenu de restituer à **[X]** qui en demeure le propriétaire, les documents et le matériel susdit. Dans l'hypothèse où l'agent aurait assumé tout ou partie de la rédaction ou de la traduction d'un document dont **[X]** est propriétaire, l'agent reconnaît qu'il cède, à titre gratuit et irrévocablement, à **[X]** tous les droits intellectuels quelconques qui seraient liés à cette intervention.

16. L'agent s'interdit de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux droits intellectuels et/ou industriels de **[X]**.

17. L'agent est seul responsable du respect des législations et réglementations sociales et fiscales susceptibles de s'appliquer aux prestations qu'il réalise, ou aux personnes qu'il emploie.

Il confirme par ailleurs avoir souscrit toutes les assurances appropriées (RC professionnelle...) pour la mission qu'il accepte au terme des présentes.

18. Pendant toute la durée de la présente convention, l'agent s'interdit formellement d'accepter directement ou indirectement une quelconque autre représentation,

[variante : sauf si le(s) commettant(s) qu'il se propose de représenter ne concurrence(nt) nullement [X] de quelque manière que ce soit].

L'agent reconnaît qu'au jour de la signature des présentes, il est déjà engagé dans les liens d'un contrat d'agence et/ou de représentation avec le(s) commettant(s) qui est(sont) détaillé(s) en annexe qui fait par conséquent partie intégrante de la présente convention.

[Si variante à l'alinéa 1, alors : L'agent s'engage en toute hypothèse à signaler par écrit à [X] l'acceptation d'une nouvelle représentation].

19. Pendant toute la durée du contrat et pendant une durée de six mois après sa résiliation pour quelque cause que ce soit, l'agent s'interdit de faire, dans le territoire contractuel, une concurrence directe ou indirecte à **[X]**.

Il s'abstiendra de traiter le même type d'affaires, de vendre, de représenter ou de prospecter, pour son propre compte ou pour compte de tiers, des produits identiques, similaires ou concurrents aux produits contractuels et de prendre directement ou indirectement une participation dans une entreprise exerçant une activité similaire à celle de **[X]**.

En cas d'infraction à la présente clause, l'agent sera redevable à **[X]** d'une indemnité égale à une année de rémunération, sans préjudice toutefois, du droit de **[X]** de réclamer une réparation supérieure, à charge d'en prouver l'étendue.

Article 4.- Modalités financières

Article non publié dans la version d'évaluation du contrat

Article 5.- Modalités diverses

20. Toutes dérogations éventuelles à la présente convention devront impérativement revêtir la forme écrite.
21. Toute renonciation à l'une quelconque des clauses de la présente convention ne pourra être invoquée par l'une des parties que moyennant la production d'un écrit explicite signé par l'autre partie.
22. La validité de la présente convention ne sera en aucun cas affectée par la nullité de l'une ou l'autre disposition qui y sont reprises. En pareille hypothèse, la(les) susdite(s) disposition(s) sera(ont) réputée(s) non écrite(s).

En pareil cas, les parties négocieront de bonne foi la substitution d'une clause licite, produisant des effets juridiques et économiques aussi proches que possibles de la clause nulle.

23. La présente est soumise au droit belge. Tout litige relatif à sa validité, son interprétation ou son exécution sera soumis aux tribunaux de l'arrondissement judiciaire de **[Lieu]**.

Ainsi fait à [Lieu], le [Date] en autant d'exemplaires originaux que de parties ayant un intérêt distinct, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Signatures

ANNEXES :

- Annexe 1 : Liste des prix des produits et/ou services de **[X]**
- Annexe 2 : Marge de négociation de l'agent
- Annexe 1 : Liste des commettants